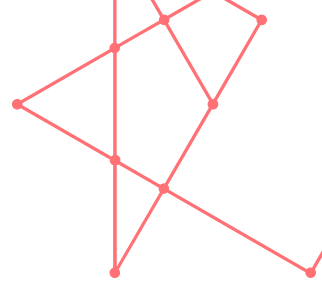


PARTENARIAT POUR L'EMPLOI ENTRE L'ADEM ET L'UEL : BILAN ET PERSPECTIVES

PARTENARIAT POUR L'EMPLOI ENTRE L'ADEM ET L'UEL : BILAN ET PERSPECTIVES



Le 4 décembre 2017, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Nicolas Schmit, Isabelle Schlessner, directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et Jean-Jacques Rommes, administrateur-délégué de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), ont présenté le bilan de la 1ère édition du programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » lancé en 2015 ainsi que les actions prévues pour la période 2018 à 2020.



BILAN DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU PARTENARIAT **« ENTREPRISES, PARTENAIRES POUR L'EMPLOI » (2015-2017)**

En 2015, l'ADEM et l'UEL ont conclu un partenariat visant à instaurer des relations de confiance entre les entreprises et l'ADEM. Cette collaboration s'inscrivait dans le cadre de la réforme de l'ADEM et avait comme principal objectif d'augmenter le nombre d'embauches de demandeurs d'emploi.

Les résultats de cette première édition du partenariat sont très encourageants.

Le nombre de demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi a ainsi connu une croissance continue depuis 2014. Par rapport aux chiffres de 2014, plus de 5.900 demandeurs d'emploi supplémentaires ont ainsi pu réintégrer le marché de l'emploi entre 2015 et 2017¹. L'objectif des 5000 est donc atteint. Afin de pouvoir placer les demandeurs d'emploi, l'ADEM doit connaître les offres d'emploi ; l'augmentation du nombre de postes vacants déclarés à l'ADEM est ainsi un indicateur important. Ces déclarations ont augmenté de 30% sur les trois dernières années.

Le partenariat mis en place a également permis à 30 entreprises et une fédération professionnelle d'être labellisées par l'ADEM en échange des engagements pris pour le développement de l'emploi.

La formation est un élément essentiel dans le retour à l'emploi des candidats de l'ADEM. Des formations répondant à un besoin concret des entreprises ont ainsi pu être mises en place par l'ADEM et connaissent un taux de placement élevé. L'ADEM a également mis en place des formations ciblées en matière de compétences digitales afin de répondre à la demande des entreprises. Les deux chambres patronales (Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) se sont engagées dans ces efforts, que ce soit par la gratuité des cours pour les demandeurs d'emploi ou le développement de nouvelles formations.

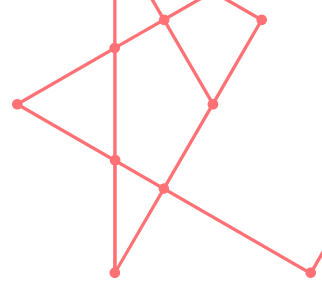
Un autre objectif du partenariat était le développement de nouveaux outils permettant de rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi. Le JobBoard de l'ADEM a ainsi pu être lancé en 2016 sur le Portail de l'emploi www.adem.lu. Plus de 1.500 entreprises utilisent déjà actuellement cette plateforme électronique sur laquelle on trouve les profils de 20.000 candidats.

Une enquête satisfaction menée fin 2016 par le LISER a montré que les services de l'ADEM étaient très appréciés par les entreprises. Ainsi seul 7% des répondants ont indiqué qu'ils ne feraient plus appel à l'ADEM. Le taux de satisfaction est particulièrement élevé en ce qui concerne le site Internet (88%) et le Contact Center (77%) de l'ADEM.

ACTIONS PRÉVUES SUR LES PROCHAINES TROIS ANNÉES

L'UEL et l'ADEM ont reconduit leur partenariat pour une nouvelle durée de trois ans (2018-2020). Le nouveau programme s'inscrit dans un contexte conjoncturel qui s'améliore avec la baisse du taux de chômage et une poursuite des créations d'emplois à un rythme élevé. Mais le niveau de chômage reste élevé notamment dans les catégories les plus fragiles.

Le marché d'emploi actuel très dynamique a pour conséquence une pénurie de candidats pour un nombre grandissant de métiers voire de secteurs dits « sous tension » dans lesquels les entreprises rencontrent d'importantes difficultés de recrutement.



Le nouveau programme s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Augmenter le nombre d'embauches de demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements dans les entreprises
- Atténuer le déséquilibre entre les offres d'emplois et les profils des demandeurs d'emploi disponibles
- Soutenir les métiers en pénurie de main-d'œuvre

Diverses actions seront envisagées comme l'organisation de groupes de travail afin de concevoir des programmes de formation adaptés aux besoins concrets d'entreprises travaillant dans un secteur spécifique, le développement de nouveaux outils digitaux, en particulier pour identifier les recrutements à venir et l'organisation de rencontres entre demandeurs d'emploi et employeurs au niveau régional et sectoriel. Afin d'améliorer la transparence sur le marché de l'emploi, l'ADEM étudiera aussi la possibilité d'établir des collaborations avec les plateformes commerciales de publication d'offres d'emploi.

Jean-Jacques Rommes a souligné l'importance du programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » et la volonté de l'UEL de reconduire le partenariat avec l'ADEM : « Ce partenariat qui témoigne de l'engagement des entreprises et de l'ADEM a été un succès. Nous invitons toutes les entreprises à s'engager dans cette initiative et notamment à faire appel à l'ADEM pour les recrutements qu'elles envisagent de faire. »

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi de l'Economie sociale et solidaire, s'est réjoui des actions mises en œuvre par l'UEL et l'ADEM en faveur des demandeurs d'emploi grâce à ce partenariat. « Je suis confiant quant au succès que connaîtra le nouveau programme établi pour les trois prochaines années. »

www.uel.lu



NOTES DE BAS DE PAGE

1. 2015, 2016, janvier-juillet 2017 : chiffres confirmés. Août – Décembre 2017 : Estimations de l'ADEM